brossard

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

18 MARS 2025, 19 H 30

VILLE DE BROSSARD

---

1 OUVERTURE ET QUORUM

2 ORDRE DU JOUR

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 PROCÈS-VERBAUX

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 18 FÉVRIER 2025 - APPROBATION

5 DÉROGATIONS MINEURES ET USAGES CONDITIONNELS

6 COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL

6.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 22 JANVIER 2025 - APPROBATION

6.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2025 - APPROBATION

7 RÉGLEMENTATION

7.1 RÈGLEMENT REG-500 ORDONNANT DIVERS TRAVAUX DANS DES PÔLES SPORTIFS MUNICIPAUX ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 500 000 $ - ADOPTION

8 APPELS D'OFFRES, CONTRATS ET ENTENTES

8.1 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - CONCEPTION ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET DU COLLECTEUR PROVENCHER - DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-24-1878 – LOT 1 - AUTORISATION

8.2 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-24-1878 – LOT 2 - SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DE PROJET, DEMANDE DE PERSONNEL INGÉNIEUR - AUTORISATION

8.3 ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR DE DÉBRIS TOUT TERRAIN 100 % ÉLECTRIQUE INCLUANT SES ÉQUIPEMENTS - CONTRAT SP-24-1968 - OCTROI DE CONTRAT

8.4 ACQUISITION D'UN CHARGEUR ARTICULÉ ET SES ÉQUIPEMENTS - CONTRAT SP-24-1969 - OCTROI DE CONTRAT

8.5 SERVICES DE BALAYAGE MÉCANIQUE DES SENTIERS, PISTES CYCLABLES ET PETITS STATIONNEMENTS - CONTRAT - SP-24-1975 - OCTROI DE CONTRAT

8.6 AUSCULTATION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC EN BÉTON-ACIER SUR LE BOULEVARD ROME - CONTRAT SP-24-1982 - OCTROI DE CONTRAT

8.7 SERVICES D'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS - CONTRAT SP-24-1985 - OCTROI DE CONTRAT

8.8 STATION D'ÉCHANTILLONNAGE – QUALITÉ DE L'AIR – LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE – PARC VOLTAIRE – ENTENTE DE PROLONGATION DE BAIL - AUTORISATION

8.9 PROGRAMME DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - PROMENADE FLUVIALE (PHASE 1) - AUTORISATION

8.10 REGROUPEMENT D'ACHATS DE CARBURANT EN VRAC - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - CONTRAT CAR-2025 - AUTORISATION - PRENDRE ACTE

8.11 RÈGLEMENT HORS COUR - DOSSIER JUDICIAIRE 505-17-012832-210 - AUTORISATION

9 ADMINISTRATION ET FINANCES

9.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 13 FÉVRIER AU 12 MARS 2025

9.2 LISTES DES IMPRÉVUS - APPROBATION

9.3 SUBVENTIONS - PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - 2024 - AUTORISATION

9.4 ÉMISSION D'OBLIGATIONS - 28 MARS 2025 - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

9.5 AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 4 535 246 DU CADASTRE DU QUÉBEC – AUTORISATION

9.6 AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 4 535 130 DU CADASTRE DU QUÉBEC – AUTORISATION

10 RESSOURCES HUMAINES

10.1 MESURES DISCIPLINAIRES - EMPLOYÉS MUNICIPAUX - DÉCISION

10.2 GRILLE SALARIALE 2025-2026 - EMPLOYÉS SAISONNIERS - PROGRAMMES DE CAMPS DE JOUR ET DE LA RELÂCHE SCOLAIRE - ADOPTION

10.3 PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DES FINANCES - ADOPTION

10.4 MISE EN OEUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DU GREFFE

10.5 MISE EN OEUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DES FINANCES

10.6 MISE EN ŒUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION – DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES

10.7 MISE EN OEUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

10.8 MISE EN OEUVRE 2025 DU PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

10.9 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

11 PROCLAMATIONS ET ÉVÈNEMENTS

11.1 FERMETURE DE RUES - FÊTE DU VOISINAGE - 6 AU 8 JUIN 2025 - AUTORISATION

11.2 FERMETURE DE RUES - COURSE DES COULEURS DE L'ÉCOLE GUILLAUME-VIGNAL - 21 MAI 2025 - AUTORISATION

11.3 GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2025 - NOMINATION DES LAURÉATS - APPROBATION

11.4 ÉVÈNEMENTS SPORTIFS AU 832, BOULEVARD PROVENCHER – DÉFI HAMFIT – FONDATION CHARLES-BRUNEAU – AUTORISATION

12 APPUIS, SOUTIEN ET AFFAIRES DU CONSEIL

12.1 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ASSISES ANNUELLES 2025 - INSCRIPTION - AUTORISATION

12.2 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BROSSARD (AHMB) - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

12.3 BROSSARD SYNCHRO - PROJET SPÉCIAL - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

12.4 CLUB OPTIMISTE CHAMPLAIN-BROSSARD - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

12.5 FONDATION D'ENTRAIDE DE BROSSARD - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

12.6 LUNCH CLUB SOLEIL - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

12.7 DEMANDE DU RÉTABLISSEMENT DES LIGNES D'AUTOBUS EXPRESS 45 ET 90 ET RÉVISION DE L'ENTENTE SUR L'EXCLUSIVITÉ DU REM -MOTION

13 AGGLOMÉRATION

13.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 20 MARS 2025 - ORIENTATIONS

14 DÉPÔT DE DOCUMENTS

14.1 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2025 - DÉPÔT

14.2 PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION - 11 MARS 2025 - DÉPÔT

14.3 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 22 JANVIER 2025- DÉPÔT

14.4 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE SUIVI DES CONTRATS - RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2025 - DÉPÔT

14.5 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2025 - DÉPÔT

14.6 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 13 FÉVRIER AU 12 MARS 2025 - DÉPÔT

14.7 LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER - DÉPÔT

14.8 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS - LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS 2024 - DÉPÔT

15 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

brossard

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-500

RÈGLEMENT ORDONNANT DIVERS TRAVAUX DANS DES PÔLES SPORTIFS MUNICIPAUX ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 500 000 $

CONSIDÉRANT que la Ville de Brossard désire se prévaloir du pouvoir prévu au paragraphe 2º du deuxième alinéa l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 février 2025;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU [*indiquer la date*], LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de réfection majeure et de réaménagement dans divers bâtiments municipaux faisant partie des pôles sportifs situés sur le territoire de la municipalité.

2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 2 500 000 $ sur une période de 20 ans.

3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur catégorie et leur valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

4. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse, La greffière,

Doreen Assaad Joanne Skelling